

COMMUNIQUÉ  
28 Avril 2020

**DECONFINEMENT : DANS L'AIDE AUX PERSONNES AGEES  
L'ETAT DOIT PREPARER LES MOYENS A ENGAGER**

Confirmant la récente déclaration du Président de la République indiquant qu'il n'y aurait pas de critère d'âge dans les modalités de déconfinement, le Premier Ministre vient d'annoncer qu'il s'appliquerait aux plus âgés de la même manière que pour tout autre citoyen.

L'AD-PA rejoint cette position de l'Etat confortant l'idée que tout citoyen, quel que soit son lieu d'habitat (établissement ou domicile), relève du droit commun rejetant ainsi toute démarche âgiste.

Il conviendra donc que les mesures concrètes destinées à confiner les personnes contact s'inscrivent également dans ce cadre pour les personnes âgées vivant à domicile et en établissement.

Pour que cette politique de santé publique soit effective et efficace, elle nécessitera d'informer, organiser, soutenir et accompagner les mesures qu'elle prévoit.

Cela impose donc que L'Etat prépare dès les jours à venir l'après 11 mai avec les acteurs de l'aide aux personnes âgées et engage tous les moyens humains (notamment en psychologues), techniques (masques et tests) et financiers qui permettront de réussir ce déconfinement tout comme le plan de relance qu'il devra préfigurer.

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 @AssociationADPA  
 <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>  
 <http://ad-pa.blogspot.fr/>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**